

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-386 :

**portant réglementation de la circulation et du stationnement
pour réserver le parking de la place de Verdun
et portant interruption de la circulation**

**Cours Félix Faure au niveau du parking square du onze novembre
et Cours Félix Faure à l'intersection de la rue du Château des Mauléons
A l'occasion du marché nocturne et du spectacle pyrotechnique**

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1,
L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4

Vu le Code de la Route et principalement ses articles R 411-3, R 411-5, R411-7, R411-8,
R 411-18, R 411-21, R 411-25, R 411-26, R 417- 10 et L 325-1, L 325-14

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et ses modifications ultérieures

Considérant qu'à l'occasion du marché nocturne et du spectacle pyrotechnique des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés sur le parking de la place de Verdun, Cours Félix Faure au niveau du parking du square du onze novembre et Cours Félix Faure à l'intersection du Château des Mauléons.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du jeudi 13 août 2026 à 00h00 au vendredi 14 août 2026 à 01h00

Des places de stationnement seront réservées sur le parking de la place de Verdun, du côté des restaurants pour les camelots du marché nocturne et côté musée du Platin pour les organisateurs du spectacle pyrotechnique.

ARTICLE 2 : Du jeudi 13 août 2026 à 16h45 au vendredi 14 août 2026 à 01h00

Le cours Félix Faure sera fermé à la circulation au niveau du parking du square du onze novembre pour le déballage et le remballage des camelots à l'occasion du marché nocturne. Pendant la fermeture de la circulation du Cours Félix FAURE, des déviations seront instaurées par des rues adjacentes :

En venant de ST MARTIN DE RÉ : par la rue Château des Mauléons

En venant de LA RUE CHATEAU DES MAULEONS : par le cours Eugène Chauffour.

Du jeudi 13 août 2026 à 19h00 au vendredi 14 août 2026 à 02h00

Le cours Félix Faure sera fermé à la circulation à l'intersection de la rue du Château des Mauléon.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés aux extrémités des zones interdites, conformément à la réglementation en vigueur, par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des polices sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Les dispositions du présent arrêté, qui prend effet le jeudi 13 août 2026 à 16h45 seront transmises à :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Madame DELPLANQUE Audrey, placière du marché,
- Les services techniques municipaux,
- Le service des Polices,
- CNLF
- AULPF.

Fait à La Flotte, le 30 juillet 2026

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

